



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1 AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Michel FRUGIER
2 AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
3 AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4 BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5 BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6 CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7 CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8 DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
9 DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
10 ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11 GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12 LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
13 LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14 MERY	FONTAINE Nathalie	
15 MOUXY	FILIPPI Laurent	
16 ONTEX	CARRIER Christiane	
17 PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
18 RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
19 SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
20 SAINT OURS	ALLARD Louis	
21 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
22 TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
23 TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
24 VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
25 VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

**Techniciens présents :**

BERLIOUX Olivier	Directeur de cabinet
BOURDAGEAU Elise	Assistante du service Juridique et des Assemblées
BOSSAN Emma	Juriste
DYEN Michel	Président du SDES
HUGOT Amandine	Directrice Générale Adjointe des Services
LAUGIER Nathalie	Directrice du SDES
LAVASSIERE LAURENT	Directeur Général des Services

**Elus présents en visio-conférence (non-votants) :**

VIONS	ARRAGAIN Manuel
-------	-----------------



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 septembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 8 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2023

Exécutoire le : 10 OCT. 2023

Publiée le : 10 OCT. 2023

Visée le : 10 OCT. 2023

### ADMINISTRATION GENERALE Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2023

Le Président,  
Renald BÉRETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 1 : Désignation du secrétaire de séance

---

Date de transmission de l'acte : 10/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2023

---

Numéro de l'acte : d4712 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231003-d4712-DE

---

Date de décision : 03/10/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées  
5.2.3. Autres

